



# **LE GUIDE**

## **DE TES MISSIONS**

LES INDISPENSABLES POUR DEBUTER CHEZ PARTNAIRE !



# BIENVENUE CHEZ PARTNAIRE !

---

[www.partnaire.fr](http://www.partnaire.fr)

# BIENVENUE

## Nous sommes très heureux de te compter parmi nos collaborateurs intérimaires !

Ce guide est mis à ta disposition pour faciliter ton intégration et t'accompagner durant toutes tes missions. **Nous t'invitons donc à le lire avec attention.**

Tu y trouveras notamment les réponses aux questions liées à ton **statut**, les règles d'**organisation** et de fonctionnement de notre Groupe, des informations liées à la **sécurité**, ou encore des **informations pratiques** concernant tes droits et avantages.

La véritable force de Partnaire est la **proximité** que nous entretenons avec nos collaborateurs intérimaires. C'est une valeur forte que nous cherchons à préserver en créant une **relation solide** avec chacun de vous.

N'hésite pas également à interroger nos équipes en agence, à te connecter sur **partnaire.fr** et à nous suivre sur tous nos réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram et YouTube.



Pour plus d'informations concernant le travail temporaire rendez-vous sur le site **prismemploi.eu** ou **observatoire-interim-recrutement.fr**

# TES ENGAGEMENTS

## Les 10 règles incontournables pour réussir sa mission :

- 1** Je respecte le règlement intérieur de l'entreprise dans laquelle je suis en mission, et les consignes de travail données.
- 2** J'honore la durée de mission convenue sur mon contrat.
- 3** Je suis à l'heure et je respecte les horaires de l'entreprise. En cas de retard ou d'absence, j'informe immédiatement mon agence. Lorsque requis, je fais parvenir mon justificatif d'absence dans les 48h.
- 4** Je porte une tenue vestimentaire adaptée à mon poste de travail, ainsi que les équipements de protection requis.
- 5** Je respecte mes responsables hiérarchiques, mes collègues et mon employeur (Partenaire).
- 6** Je retourne dans les 48 heures mon contrat signé.
- 7** J'honore le rendez-vous programmé pour la visite médicale. En cas d'impossibilité, je préviens mon agence dans les meilleurs délais.
- 8** J'informe l'agence de tout changement de situation personnelle (coordonnées téléphoniques, coordonnées bancaires, déménagement...).
- 9** En cas de question ou de doute, je contacte mon agence Partenaire.
- 10** En fin de mission, je complète l'évaluation de satisfaction envoyée par mon agence.

# SOMMAIRE

1

TES OFFRES	7
TON CONTRAT	8
TA RÉMUNÉRATION	10

2

TA DÉCLARATION DE REVENUS	12
TES ALLOCATIONS PÔLE EMPLOI	12

3

LA SANTÉ, SÉCURITÉ	13
TA SITUATION DE HANDICAP	15
TA MUTUELLE	15
TA PRÉVOYANCE	16

4

LE PARRAINAGE	18
LE CDI INTÉRIMAIRE	18
TA MOBILITÉ	19
TON LOGEMENT	20
TES FORMATIONS	21
LE CSE (HORS ADEVA)	22

# 1

## TES OFFRES

**Le Groupe Partnaire dispose de nombreuses missions à pourvoir, à tout niveau de qualification et dans tous les secteurs d'activités comme l'industrie, le BTP gros œuvre et second œuvre, la logistique et le tertiaire. Le site [partnaire.fr](https://partnaire.fr) est ton meilleur allié !**

Tu y trouveras toutes les missions disponibles ainsi que les coordonnées des agences alors n'hésite pas à les consulter et à postuler !

**Notre priorité c'est ta réussite !** Pour cela, nous avons mis en place un processus de recrutement clair, structuré et identique pour tous. Le respect des diversités et l'équité sont des valeurs qui occupent une importance primordiale pour toutes nos équipes.

### Étape 1

#### Déposer sa candidature :

Que ce soit en ligne, en créant ton compte sur [partnaire.fr](https://partnaire.fr) ou en présentiel en poussant les portes de nos agences.

Bienvenue dans la grande communauté intérimaire Partnaire !

### Étape 2

#### Se présenter à l'entretien :

Cet échange est indispensable pour te connaître et te proposer les missions qui correspondent à tes talents et à tes envies. Nous sommes à ton écoute !

### Étape 3

#### Être évalué :

Des tests complémentaires (sécurité, aptitudes et tests métier notamment) peuvent être nécessaires pour certaines missions. Un seul mot d'ordre, être certain que le poste te correspond et que tes compétences correspondent au besoin de l'entreprise qui t'accueillera !





Retrouve tous nos conseils pour perfectionner ta candidature sur [partnaire.fr](https://partnaire.fr) ou bien sur notre compte **Youtube** !

# TON CONTRAT

Sur la base du contrat de travail qui t'a été envoyé, tu es accueilli(e) par l'entreprise utilisatrice. Après présentation du poste de travail, te sont données les informations nécessaires à la bonne exécution de ta mission (ordre de mission, livret d'accueil, règles de sécurité...).

## EN MISSION TOUTEFOIS :

-  Tu bénéficieras des **installations collectives** en place, dans les mêmes conditions que les salariés permanents (cantine, vestiaires, parking...);
-  Tu dois respecter les **directives** données par l'entreprise utilisatrice et respecter son règlement (horaire de travail, hygiène et sécurité, règles de circulation..).

En cas d'**absence ou de retard**, contacte-nous immédiatement. Fais-en de même auprès de l'entreprise utilisatrice pour que toutes les dispositions soient prises. Si un arrêt de travail t'est prescrit, il doit obligatoirement être envoyé dans les **48h à ton agence**.

À  
SAVOIR

Ton contrat de travail doit être signé dans les 48h.  
Pour plus de rapidité, opte pour une signature électronique.

- 1** Ton Agence Partenaire
- 2** Entreprise utilisatrice
- 3** Informations personnelles
- 4** Qualifications du contrat
- 5** Durée de la mission
- 6** **Souplesse de la mission** : si l'entreprise utilisatrice souhaite réduire ou augmenter la durée de ta mission, elle pourra finir à ces dates.
- 7** **Salaire de référence** : c'est le salaire du poste que tu occupes.
- 8** **Caractéristiques de la mission**
- 9** **Risque exposé** : si le poste est susceptible d'être exposé à des risques.
- 10** **EPI** : Equipements de Protection Individuelle.
- 11** **Les installations dont tu disposes au sein de l'entreprise utilisatrice**
- 12** **Suivi médical** : si tu as besoin d'un suivi médical renforcé.
- 13** **Ta rémunération**
- 14** **Médecine du travail** : N° et organisme à appeler en cas d'arrêt de travail.



Agence : PARTNAIRE IDF NORD OUEST  
 47 ALLEES DES IMPRESSIONNISTES  
 BATIMENT LE GAUGUIN  
 93420 VILLEPINTE  
 Tél. : 01.48.19.94.00 Fax : 01.48.19.94.09  
 Siret : 43801422700179 APE : 7820Z  
 Urssaf : 756 152982910004000  
 Garant Financier : Groupama - 93199 NOISY-LE-GRAND

AVENANT  
 N° DUE : 80423  
 PROLONGATION  
 Initial du 07/02/2020 au 25/04/2020  
 AVENANT DE PROLONGATION

SEMAINE : 06/2020









## CONTRAT DE MISSION TEMPORAIRE

<b>2</b> Utilisateur : APE :5229B  Représentée par Personne à demander Lieu de la mission :  Moyen d'accès :		Intérimaire :  <b>3</b> Né(e) le Numéro SS : Nationalité <b>4</b> AGENT EXPLOIT LOGISTIQUE Catégorie : EMPLOYE NON CADRE. - Titre professionnel : Passeport N. du 29/01/2016 au 28/01/2026
<b>MOTIF ET JUSTIFICATIONS DU RECOURS</b> ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE accroissement temporaire d'activité SOLDE D'HIVER  Du Lundi au Dimanche - 2 jours de repos en fonction des plannings		
<b>DUREE DE LA MISSION</b> <b>6</b> Durée de la mission : 26/04/2020 au 03/10/2020 Inklus * <b>5</b> Souplesse : 21/09/2020 au 18/11/2020 Terme : Précis Durée hebdomadaire : 35,00 h  Horaires : 7h30 - 15h HORAIRES VARIABLES  Période non travaillée :		<b>SALAIRE DE REFERENCE ( Salaire de base, Primes et Accessoires)</b>  HEURES NORMALES Euro <b>7</b> 10,50€ de l'heure + 24% majoration heures de nuit
<b>CARACTERISTIQUES ET RISQUES PROFESSIONNELS DU POSTE</b> Caractéristiques : chargement/déchargement de camions, tri de colis informatique et physique et utilisation de transpalette manuel <b>8</b> <b>10</b> Risques professionnels : Le poste ne figure pas à la liste des postes à risques de l'EU <b>9</b> Equipements protection indiv : Chaussure de sécurité et gilet fournis par l'ETT  Installations collectives : Egalité d'accès aux installations collectives existantes : vestiaires <b>11</b>  Ce poste de travail figure-t-il sur la liste de l'article L.4154-2 ? Information non fournie <b>12</b> Suivi Médical renforcé : NON		
<small>* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions stipulées aux articles L.1251-30 (terme précis), L.1251-13 et L.1251-31</small>		
<b>REMUNERATION</b> HEURES NORMALES Euro 10,50 PRIME D'ASSIDUITE 0,99 /H		<b>13</b> - Au cas où la mission s'effectue hors du territoire métropolitain le rapatriement du salarié est à la charge de l'ETT, sauf rupture anticipée du fait du salarié. - L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite, sous réserve des interdictions fixées aux articles L.1251-36 L.1251-37 L.1251-39 L.1251-40 L.1251-41 et L.1244-3 L.1244-4, du Code du Travail. - Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier, sans qu'il y ait lieu à mise en demeure préalable de la part de l'ETT. Il peut vous être délivré à votre demande en fin de mission une attestation POLE EMPLOI. - Cas IDF: L'intérimaire sous-signé déclare sur l'honneur souscrire un titre d'abonnement aux transports en commun de la région parisienne, pour se rendre de son domicile à son lieu de travail. - J'atteste avoir reçu la DUE (Déclaration Unique de l'Employeur) prévoyance et la notice d'information correspondante  <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ZONES <input type="checkbox"/>
<b>14</b> Médecine du Travail ETT :ACMS 53 Boulevard de Strasbourg 93350 LE BOURGET Cachet et signature de l'E.T.T. PARTNAIRE IDF NORD OUEST 47 ALLEES DES IMPRESSIONNISTES BATIMENT LE GAUGUIN 93420 VILLEPINTE Tél : 01.48.19.94.00		Médecine du Travail Utilisateur :IDEM ETT  Fait à VILLEPINTE, le 24/04/2020 Caisse de Retraite et de prévoyance BAYARD RETRAITE PREVOYANCE Retraite ARRCO (IREPS) 92672 COURBEVOIE CEDEX  L'Intérimaire soussigné(e) reconnaît avoir pris connaissance du verso du présent contrat  Exemple à retourner à l'agence

# TA RÉMUNÉRATION

## DÉCODE TON BULLETIN DE SALAIRE

- 1** Primes et indemnités soumises à cotisation
- 2** Acompte
- 3** Mutuelle
- 4** **Salaire brut** : heures travaillées + indemnités et primes diverses + IFM + ICCP.  
Cumul imposable : montant cumulé déclaré à l'administration fiscale.
- 5** **Cumul imposable** : montant cumulé déclaré à l'administration fiscale.
- 6** Cotisations salariales et patronales
- 7** **Indemnités non soumises** : certaines entreprises utilisatrices t'aident à compenser des frais occasionnés par les contraintes de ton poste de travail.
- 8** **IFM et Congés payés** : représentent 10% de la rémunération brute, elle est versée en fin de mission sauf dans les cas suivants :

-  Embauche en CDI par l'entreprise utilisatrice
-  Rupture du contrat à ton initiative
-  Faute grave
-  Force majeure
-  Contrat de mission-formation ou
-  CI-RMA

À SAVOIR

### AUTRES COMPOSANTES DE TA RÉMUNÉRATION :

**Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)** : égale à 10% de la rémunération brute (y compris l'IFM), elle est calculée dès la première heure travaillée et versée en fin de mission.

**Autres éléments de salaire** : Jours fériés, repos compensateur, etc. sont indemnisés en fonction des accords en vigueur dans l'entreprise utilisatrice.

**Remboursement de frais** : Les dépenses engagées pour l'exécution de ta mission (nourriture, déplacement) peuvent être indemnisées si cette modalité est prévue au contrat.

www

Pour toute question relative à ta rémunération, adresse-toi directement à ton interlocuteur en agence ou consulte le site [partenaire.fr](http://partenaire.fr) > rubrique « **nos conseils** » > « **combien je gagne en intérim** ».



## TA DÉCLARATION DE REVENUS

**Pour la déclaration de tes revenus, n'oublie pas de reporter l'ensemble des sommes perçues auprès de ton agence Partnaire (le cumul imposable) et éventuellement auprès de Pôle emploi et des autres employeurs.**

**ATTENTION !** Compte tenu du décalage de la paie (les heures travaillées dans le mois étant payées le mois suivant), tu dois déclarer les sommes figurant sur tes bulletins de janvier à novembre **mais également** celles figurant sur les bulletins de décembre de l'année précédente.

## TES ALLOCATIONS PÔLE EMPLOI

**Tu es inscrit à Pôle emploi et tu perçois des allocations chômage : tu peux continuer de percevoir tes allocations en mission d'intérim, sous certaines conditions.**





Retrouve toutes les informations sur le site de l'**UNEDIC**.

Tu es inscrit à Pôle emploi et n'as pas encore de droits, tu as peut-être les conditions pour obtenir l'Allocation d'Aide au retour à l'Emploi (ARE). Tu dois avoir travaillé au moins 130 jours ou 910 heures dans les 24 derniers mois (2 ans) ou pour les personnes âgées de 53 ans et plus dans les 36 derniers mois (3 ans).

Retrouve toutes les conditions sur le site de **Pôle emploi**.




**Attention**, tu dois t'actualiser chaque mois auprès de Pôle emploi : à partir du 28 de chaque mois (le 26 pour le mois de février) jusqu'au 15 du mois suivant à minuit.

Pour t'inscrire, t'actualiser ou toute autre démarche :

-  En ligne sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
-  Par téléphone au **39 49**
-  Sur l'application mobile « Mon espace » de Pôle emploi
-  Sur les ordinateurs en accès libre de ton agence Pôle emploi.

# SANTÉ, SÉCURITÉ, TOUS IMPLIQUÉS



- 1. Visite des postes** en entreprise pour mieux appréhender les tâches à effectuer, les risques et s'assurer de conditions de travail sécuritaires.
- 2. Évaluation de tes compétences** pour te proposer un poste qui te correspond !
- 3. Sensibilisation adaptée à la prise de poste** : te présenter les tâches et les risques du poste ainsi que les consignes à respecter.
- 4. Suivi de ton intégration** afin de t'assurer qu'elle se passe dans de bonnes conditions.
- 5. Actions sécurité en cours de mission** :
  -  Visite sécurité (sur ton lieu de travail) afin d'améliorer ensemble ta sécurité.
  -  Être à ton écoute et agir en cas de situation dangereuse ou dysfonctionnement sur ton poste de travail.
  -  En cas d'accident du travail, analyser ensemble les causes et trouver les actions correctives adaptées.
- 6. Bilan en fin de mission** : nous faire part de tes retours sur tes missions, nous indiquer ton niveau de satisfaction.



Il est primordial que tu sois aussi un **ACTEUR IMPLIQUÉ** en prenant les engagements santé et sécurité suivants :

- **Respecter les engagements contractuels** et signaler à ton agence tout changement en cours de mission.
- **Appliquer les consignes sécurité** énoncées par ton agence et par l'entreprise utilisatrice lors de ton accueil.
- **Faire preuve de vigilance partagée** en prenant soin de ta sécurité et de celle de tes collègues : Oser interpellier et accepter de l'être en cas de prise de risques ou non-respect d'une consigne.
- **Porter les équipements de protection individuelle** requis à ton poste de travail & respecter les protections collectives.
- **N'effectuer que les travaux pour lesquels tu es qualifié(e), formé(e) et/ou habilité(e).**
- **En cas de situation dangereuse**, alerter immédiatement ton responsable. Faire valoir ton droit de retrait en cas de danger grave et imminent, en informer aussitôt ton agence.
- **En cas d'accident** : Prévenir aussitôt son responsable sur site et son agence d'emploi et participer à l'enquête pour comprendre les causes.
- **Respecter les interdictions** de fumer, vapoter, consommer des boissons alcoolisées et drogue sur ton lieu de travail.
- **Garder son lieu de travail et les voies de circulation propres et rangés** pour éviter les chutes de plain-pied.
- **Être vigilant à la coactivité** (circulation d'engin à proximité...).

# TA SITUATION DE HANDICAP

**Chez Partnaire, la diversité de nos intérimaires est une source de richesse et un véritable levier de performance. Chacun, quels que soient sa situation de handicap, sa problématique de santé, son âge ou son origine, a la possibilité d'intégrer Partnaire et d'être accompagné vers l'emploi par notre réseau d'agences.**

Acteur responsable de l'emploi, Partnaire met en place de nombreuses actions qui favorisent l'inclusion et la diversité pour tous ses collaborateurs, intérimaires et permanents. Le Groupe est convaincu que des différences et de la diversité naissent l'innovation, la créativité et l'enrichissement humain.



Pour plus d'information, découvre tes droits en suivant les conseils de Partnaire. Rends-toi sur **Partnaire.fr** > rubrique « **Nos conseils** » > **Partnaire et le handicap** > « **Emploi travailleurs handicapés : obligations des employeurs** »

# TA MUTUELLE

## Qu'est-ce qu'une mutuelle ?

Le rôle de la mutuelle est de couvrir totalement ou partiellement les dépenses de santé qui restent à ta charge après le remboursement de la Sécurité sociale. La mutuelle a donc pour vocation de prendre en charge tout ou partie du ticket modérateur (partie non remboursée par l'Assurance Maladie), qu'il soit lié à une maladie, un accident ou une maternité. Elle permet également la prise en charge des frais dentaires, d'optique ou d'orthodontie.

## Intérimaires Santé, votre mutuelle

Depuis le 1er janvier 2016, la loi a imposé à chaque employeur de mettre en place une complémentaire santé obligatoire qu'il finance à 50%. Pour les intérimaires, un régime de frais de santé sur-mesure a été créé : « Intérimaires Santé ».



## TA MUTUELLE (suite)

### Quelles démarches pour être affilié(e) ?

#### Régime facultatif

À partir de ta première heure de travail dans l'intérim : tu peux faire les démarches pour être affilié directement sur le site [www.interimaressante.fr](http://www.interimaressante.fr) depuis ton espace intérimaire. Pour recevoir ton kit d'affiliation tu peux contacter le 01 44 20 47 40.

### Quelles garanties pour ma famille ?

Tu peux également couvrir ton conjoint, partenaire pacsé ou concubin, ainsi que tes enfants à charge. Tu peux aussi améliorer le niveau de remboursement de tes dépenses de santé en souscrivant à l'option « Garantie + ».

#### Régime obligatoire

Tu peux automatiquement t'affilier et donc être assuré(e) par *Intérimaires Santé*, le premier mois qui suit le passage des 414 heures de mission d'intérim. En complément de ce régime obligatoire, tu peux souscrire à des garanties optionnelles, facultatives et payantes « Garanties + ».



Pour toutes tes questions (coût, affiliation, aide financière, cas de dispense, carte de tiers payant, remboursements...) tu peux consulter le site [www.InterimaireSante.fr](http://www.InterimaireSante.fr), espace intérimaire.

## TA PRÉVOYANCE

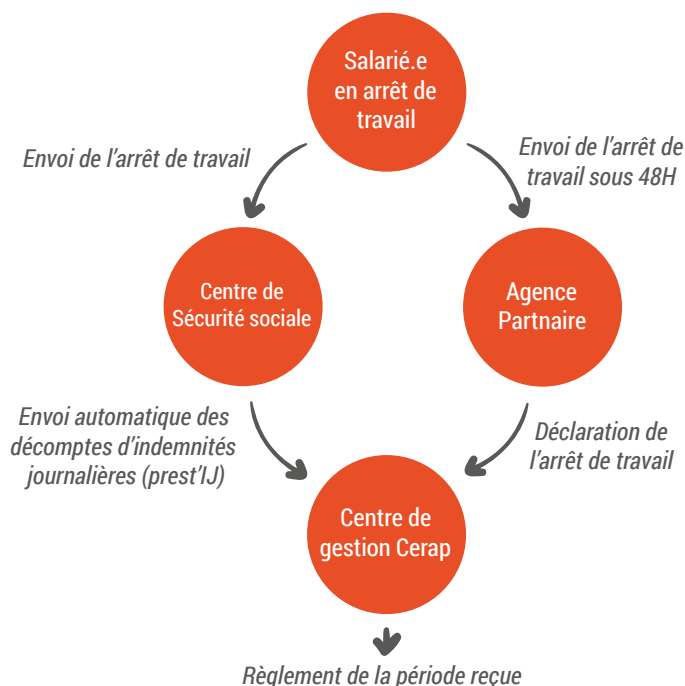
### Qu'est-ce que la prévoyance ?

La prévoyance est une protection sociale complémentaire à l'assurance maladie. Elle permet une indemnisation en cas d'arrêt de travail. Elle offre également une protection dans le cadre d'une invalidité ou d'un décès.

### Quelles démarches en cas d'arrêt de travail ?

Ton arrêt intervient **pendant une mission** : tout d'abord, prévenir ton agence afin qu'elle puisse déclarer ton arrêt auprès de Cerap. Ensuite c'est simple grâce à Prest'IJ.





## Comment joindre ton centre de gestion prévoyance ?



CERAP-Service Prévoyance  
Gestion intérimaires  
6 rue du Patis Tatelin  
CS20825  
35 708 RENNES cedex 7



prestationinterim@cerap.com



lundi au vendredi :  
9h00 - 12h00 /  
14h00 - 18h00  
02 99 30 72 52

Si l'arrêt se poursuit **au-delà de la mission**, Prest'IJ continue.

**Ton arrêt (supérieur à 10 jours)** intervient un mois maximum après ta dernière mission et tu es inscrit à Pôle emploi.



Rendez-vous sur le site Cerap : [www.cerap.com](http://www.cerap.com)

	Accident de travail / Maladie professionnelle	Maladie
<b>Bénéficiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être en mission</li> <li>• Être pris en charge par la Sécurité sociale</li> <li>• Avoir adressé un certificat d'arrêt de travail sous 48h à son agence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans condition d'ancienneté</li> <li>• Être en mission</li> <li>• Avoir adressé un certificat d'arrêt de travail sous 48 h à son agence</li> <li>• Être pris en charge par la Sécurité sociale</li> </ul>
<b>Délai de carence*</b>	Aucun délai	3 jours
<b>Indemnisation au-delà de la date de fin de mission</b>	Pas d'autre condition, Sauf en cas d'accident de trajet : arrêt de travail supérieur à 10 jours continus.	-



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de Cerap : [www.cerap.com](http://www.cerap.com)

# 4

## LE PARRAINAGE

### LE PARRAINAGE D'INTÉRIMAIRES

Dans le cadre du parrainage Partnaire, tu endosses le rôle de parrain et ton filleul doit donc réaliser une mission satisfaisante d'un mois minimum dans les 2 mois suivant son inscription à l'agence. Toi, parrain, tu dois être en mission au moment de la demande et avoir travaillé au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois.

#### **Tes avantages en tant que parrain :**

Lorsque tu parraines un proche, l'agence Partnaire t'offre des chèques cadeaux en fonction de la qualité du profil du filleul et de la durée de sa mission.

### LE PARRAINAGE D'ENTREPRISES

Tu présentes à ton agence Partnaire une entreprise avec laquelle elle ne travaille pas encore. Ton agence organise alors ta prise de poste comme intérimaire au sein de cette structure.

#### **Tes avantages en tant que parrain :**

Selon certaines conditions de durée de mission, tu bénéficies de chèques cadeaux pour te remercier de ce parrainage.



À  
SAVOIR

Pour toute question sur le sujet,  
rendez-vous dans votre agence Partnaire.

## LE CDI INTÉRIMAIRE

### Les avantages de l'intérim alliés aux avantages d'un contrat en CDI !

Le CDI Intérimaire (CDII) est un contrat à durée indéterminée durant lequel tu alternes des périodes pendant lesquelles tu es en mission dans des entreprises utilisatrices et des périodes sans mission, communément appelées « intermissions ».

En tant que contrat à durée indéterminée, le CDII est soumis au Code du Travail selon les règles de droit commun. Selon certaines conditions de durée de mission, tu bénéficies de chèques cadeaux pour te remercier de ce parrainage.

## Comment obtenir un CDI Intérimaire chez Partenaire ?

Si tu souhaites obtenir un CDI Intérimaire, contacte directement ton interlocuteur habituel au sein de ton agence afin d'échanger sur ton projet que nous étudierons avec intérêt.



Besoin d'informations complémentaires concernant le CDI Intérimaire ?  
Rendez-vous sur notre [partenaire.fr](http://partenaire.fr) > rubrique « **Nos conseils** ».

# TA MOBILITÉ

## LES AIDES DU FASTT



Le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) propose un éventail complet de solutions pratiques et adaptées pour faciliter ton quotidien.

## SOS LOCATION DE VÉHICULES

Pendant ta mission, tu peux louer un véhicule (voiture ou deux roues) à un prix réduit pour une durée limitée. Pour une voiture : 10€/ jour, pour un deux roues : 3€ / jour (durée maxi 60 jours)

## LOCATION LONGUE DURÉE AVEC OPTION D'ACHAT

Tu as la possibilité de louer une voiture pendant une période de 2 à 4 ans, puis au terme de la location, tu as le choix entre rapporter le véhicule au garage ou l'acheter suivant le prix fixé au début du contrat. (Sous réserve de l'acceptation de ton dossier par l'organisme de microcrédit partenaire du programme).

## SOS RÉPARATION DE VÉHICULE

Pour t'aider à faire face à des réparations de véhicules souvent onéreuses et pouvant compromettre la réalisation de ta mission, le Fastt collabore avec un réseau de garages associatifs solidaires pour t'offrir des réparations à moindre coût.

## FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Pour faciliter le passage du permis de conduire, de nombreux dispositifs ont été mis en place : permis à un euro par jour, solutions de microcrédit, aides de Pôle emploi ou des Missions Locales, sous certaines conditions d'ancienneté et de ressources.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [www.fastt.org](http://www.fastt.org)  
ou contacter le **01.71.25.08.28**

# TON LOGEMENT

**Quelle que soit ta situation, Partnaire t'accompagne et t'aide avec le FASTT à réaliser ton projet.**

## LOUER UN LOGEMENT

En ta qualité d'intérimaire au sein du Groupe Partnaire, tu peux bénéficier grâce au FASTT d'outils pratiques, d'un accompagnement personnalisé, d'une aide pour les frais d'agence et de garanties pour rassurer les propriétaires pour la location de ton futur logement. Ces dispositifs sont possibles sous conditions d'ancienneté.

## SOS LOGEMENT EN DÉPLACEMENT

Ton agence Partnaire te propose une mission éloignée de ton domicile, tu as la possibilité grâce aux solutions du FASTT de trouver un logement temporaire. Avec le dispositif SOS logement tu seras aidé(e) dans ta recherche (délai 48 heures) et tu pourras bénéficier d'une aide financière (300 € / an si pas d'indemnités « grands déplacements »).

## ASSURER TON LOGEMENT

En mission pour Partnaire, tu peux, avec le concours du FASTT souscrire une assurance multirisque habitation à partir de 10€ / mois et bénéficier en plus de 3 mensualités offertes.

## BÉNÉFICIE ÉGALEMENT DES AIDES D'ACTION LOGEMENT




Action Logement est l'acteur de référence du logement social en France dont la mission est de favoriser l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Consulter le site d'Action Logement pour plus d'informations : [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)



Pour davantage d'informations sur les solutions logement du FASTT, rendez-vous sur le site [www.fastt.org/logement](http://www.fastt.org/logement)

# TES FORMATIONS

## Plusieurs dispositifs sont à ta disposition :

-  Le **CPF** (*Compte Personnel de Formation*), qui va te suivre tout au long de ta vie professionnelle et te permettra de suivre des formations qualifiantes en fonction du nombre d'heures acquises chaque année.
-  Le **CPF-TP** (*Compte personnel de formation de transition professionnelle*), pour accéder à un niveau de qualification supérieure, réaliser une reconversion professionnelle. Critères d'éligibilité : 1600h dans le travail temporaire sur les 18 derniers mois dont au moins 600h chez Partnaire.
-  La **VAE** (*Validation des Acquis de l'Expérience*), pour obtenir (tout ou partie) d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification grâce à ton expérience acquise. Critères d'éligibilité : 1607h en continu ou discontinu en rapport direct avec la certification visée.

Nous sommes disponibles pour t'accompagner tout au long de ton parcours professionnel en particulier sur les dispositifs spécifiques tels que le contrat de professionnalisation ou le contrat de développement professionnel intérimaire.








Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [partnaire.fr](https://www.partnaire.fr) et le site d'AKTO

## LE CSE (HORS ADEVA)

L'Entreprise Partnaire a mis en place depuis mars 2020 son CSE (Comité social et économique) (hors Adeva). En tant que salarié au sein de la société Partnaire, tu peux bénéficier du comité d'entreprise du Groupe Partnaire.

Le CSE (hors Adeva) a pour rôle de travailler sur les thématiques suivantes :

-  **La Commission santé, sécurité et conditions de travail** ; chargée de veiller au bien-être des salariés au sein de l'entreprise
-  **La Commission Economique**
-  **La Commission de la formation** ; chargée d'étudier les dispositifs de formation professionnelle continue
-  **La Commission d'information et d'aide au logement** chargée de faciliter l'accès des salariés à la propriété et à la location d'un logement
-  **La Commission de l'égalité professionnelle** chargée d'étudier la politique sociale de l'entreprise.

Le CSE (hors Adeva) a également pour mission d'accompagner et d'améliorer le cadre de vie des salariés aux travers d'actions, d'événements et divers avantages.

À  
SAVOIR

Tu souhaites en savoir plus ? [contact@cse-partnaire.fr](mailto:contact@cse-partnaire.fr) ou consulte sur notre site : [www.cse-partnaire.fr](http://www.cse-partnaire.fr). Une équipe dédiée est à ton écoute et disponible pour échanger avec toi (hors Adeva).



## À TON ÉCOUTE !

Après chaque mission nous t'envoyons des enquêtes par email afin de recueillir ton avis sur Partnaire, tes missions et rester à ton écoute.

Nous étudions attentivement toutes tes remarques et suggestions : **MERCI POUR TA COLLABORATION !**



Retrouve Atlas sur le site [partnaire.fr](http://partnaire.fr) pour répondre à toutes tes questions.

## Gardons le contact !

Rejoins Partnaire France sur les réseaux sociaux



Et toutes nos offres sur notre site :  
[www.partnaire.fr](http://www.partnaire.fr)